

**Entente intervenue entre le
RécréoParc et usager de la Zone Nautique**

5340, boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine (Québec) J5C 1L9

Courriel : info@recreoparc.org

Téléphone : 450-635-3011

Numéro d'usager : _____
 Prénom : _____ Nom : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____ Province : (Québec) Code postal : _____
 Téléphone : _____ Autre : _____
 Courriel : _____

Frais d'accès véhiculaire et d'accès au quai - Secteur de la zone nautique du RécréoParc de Sainte-Catherine. Les parties s'engagent à respecter les conditions de la présente entente et compte tenu des précisions suivantes :

1. Coordonnées du secteur de la zone nautique

Endroit : 5340, boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine (Québec) J5C 1L9

Téléphone : 450-635-3011

Date d'accès au site : du 20 mai au 15 novembre *(si la température le permet)

Heure : de 5 h à 23 h 30

Activités sur le site : Pêche, activités nautiques, marche, vélo, Hébergement Flôtel

2. Tarification

Accès libre pour piétons et cyclistes. Frais d'accès véhiculaire s'appliquent. Pour la saison 2020, les frais d'accès saisonniers sont de :

Tarification saison 2020	Résidents de Sainte-Catherine	Non-résidents
Frais d'accès véhiculaire saisonnier	73,93\$	121,77\$
Frais d'accès véhiculaire journalier (valide pour une entrée et une sortie seulement)	6,96\$	12,18\$
Achat avant le 1 juin 2020	69,58\$	117,42\$
Autorisation spéciale * 24 heures pour les chalets sur l'île aux Hérons	30.00 \$	30.00 \$

Taxes en sus.

3. Responsabilités du RécréoParc

Le RécréoParc s'engage à :

- Procéder à l'entretien du site;
- Procéder à l'installation du quai;
- Gérer l'accès;
- Mettre à la disposition des usagers deux toilettes chimiques.

4. Obligations de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à :

- Payer les frais d'accès;
- Respecter les directives et les règlements du RécréoParc;
- Cette carte est rattachée à votre compte client, elle ne pourra donc ni être prêtée ni être cédée à un tiers. En cas de non respect, la carte pourra être suspendue.
- Respecter le partage du plan d'eau avec l'ensemble des usagers;
- Ne participer à aucun d'attroupement autour du quai. Le quai est dédié uniquement aux mises à l'eau;
- Payer des frais de 25.00 \$ en cas de perte de ma carte magnétique;
- Respecter les heures d'ouverture du site qui sont de 5 h 00 à 23 h 30; faute de quoi des frais administratifs de 50\$ seront chargés. La carte sera désactivée jusqu'au paiement de la facture. Pour les infractions suivantes, des frais de 100\$ seront appliqués.
- **Prendre connaissance et respecter la réglementation municipale, gouvernementale et fédérale.**

- **Il est interdit de :**

- | | |
|---|--|
| + De troubler l'ordre, la paix de façon générale ou de trouble la quiétude des résidents des unités d'hébergement Flôtel; | + De promener sans laisse un animal domestique; |
| + De rouler à plus de 15 km/h; | + De jeter des déchets ailleurs qu'aux endroits prévus; |
| + D'errer, de flâner, de circuler ou de se trouver sur le site en dehors des heures d'ouverture; | + De modifier l'aspect du site pour un usage personnel; |
| + De camper, faire des feux | + D'endommager les biens publics et l'environnement; |
| + De faire usage d'un barbecue; | + De nourrir les oiseaux et les animaux sauvages; |
| + De vendre ou consommer des boissons alcoolisées à l'extérieur des unités privées Flôtel; | + De cueillir des fleurs, des plantes, des champignons et des fruits ou d'endommager les arbres; |
| + De faire usage d'armes à feu ou à air comprimé, d'un arc, d'une arbalète, de pièges ou de collets; | + De poursuivre, capturer ou molester un animal sauvage; |
| + De se stationner aux endroits proscrits sous peine de remorquage à vos frais; | + D'introduire des espèces végétales ou animales. |
| + De se baigner dans le fleuve (Danger important); | |

5. Généralités

A- Période de validité de la carte d'accès

Ce permis est valide pour la période du 20 mai au 15 novembre 2020 *(si la température le permet)

B- Responsabilités

Le RécréoParc se dégage de toute responsabilité pour vol, dommage, perte, bris ou autres dommages subis par un usager. Le RécréoParc ne peut être tenu responsable des activités sur le plan d'eau (Fleuve Saint-Laurent).

C- Annulation pour cause fortuite

Dans l'éventualité où l'utilisation du permis est rendue impossible à la suite d'un cas de force majeure, mais non limitative, tel qu'un incendie, une grève, une interruption d'un service essentiel ou autres raisons incontrôlables, aucune réclamation en dommages et intérêts ne seront entreprises par l'utilisateur.

D- Activités organisées

Une activité organisée regroupant plusieurs usagers doit être préalablement autorisée par la direction du RécréoParc.

Je, déclare avoir pris connaissance des engagements et règlements et m'engage par la présente à les respecter. Je consens également, qu'advenant un défaut de ma part vis-à-vis une ou plusieurs de ces conditions, à ce que mon droit d'accès soit révoqué et que ma carte d'accès soit désactivée, et ce, sans remboursement.

En foi de quoi, j'ai signé à Sainte-Catherine ce _____

Signature : _____